

## MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°0056/2025

### Objet : Arrêté de police de circulation pour travaux de raccordement de réseau pour ENEDIS

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant que des travaux de raccordement de réseau pour ENEDIS par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES JOUE LES TOURS.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

#### ARRETE :

**Article 1 :** Le stationnement de tout véhicule sera interdit aux abords du chantier rue Camille Pasquier à Sargé sur Braye. La signalisation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux. Ces travaux auront lieu à partir du 17 novembre 2025 pour 12 jours calendaires.

**Article 2 :** Les travaux nécessitant un empiètement sur la chaussée, la circulation sera alternée manuellement.

**Article 3 :** Monsieur le Major COEDELO François de Gendarmerie de PEZOU est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES JOUE LES TOURS.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 31 octobre 2025

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

**Certifié exécutoire compte tenu  
de la réception en Préfecture  
le 03.11.2025**

**Et de la publication, le 03.11.2025**

**Le Maire,**

*Martine Rousseau*

